



Amicale PEC du 14e arrondissement

Présidente : Kay Richiger

Secrétaire : Nathalie Bussard

Caissier : Ludovic Fatton

Membres : Magali Monney, Sarah Tschiemer, Janine Kiener

Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 juin 2022

1/Bienvenue

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents, M. Rezzonico syndic de Gimel, Mme Bartolini, municipale à Essertines, M. Drollinger, inspecteur forestier et M. Schumacher, garde-forestier.

Elle est un peu déçue de voir que seulement 10 membres se sont déplacés pour l'Assemblée.

5 membres se sont excusés ainsi que plusieurs membres des autorités communales.

2/ Procès-verbal de la séance du 6 février 2020

Est accepté à l'unanimité

3/ Infos de janvier 2021

L'assemblée n'ayant pas pu avoir lieu en 2021, le rapport d'information envoyé en début d'année est accepté à l'unanimité.

4/ Rapport de la Présidente

La présidente informe que cela fait dix ans cette année que notre association existe et œuvre pour améliorer le réseau de parcours et l'état des chemins. Elle rappelle qu'en 2012 les cavaliers avaient presque perdu le droit de se promener à cheval en forêt. La création de notre association a permis d'améliorer les relations avec les autorités et nous avons ainsi pu répondre à leurs exigences tout en représentant les cavaliers.

Travaux effectués en 2020 :

Au printemps, les panneaux signalétiques sur les nouveaux parcours de la commune de Bassins ont été posés.

Bois des Ursins côté Gimel : le sentier a été débroussaillé par les forestiers, le coût des travaux a été pris en charge par la commune de Saubraz, nous l'en remercions.

Différents travaux ont été faits pendant l'année par votre comité, notamment rencontres avec les autorités, travaux de peinture pour des nouveaux panneaux signalétiques, débroussaillage de sentiers en compagnie des cavaliers des écuries proches des sentiers.

Mi-octobre, une matinée de travaux a été organisée et une vingtaine de membres ont répondu présents. Plusieurs équipes ont été constituées et des chemins à Le Vaud, Gimel, St-Oyens et Essertines ont été améliorés.

Le comité remercie tous les membres qui ont offert un peu de leur temps !

Actions entreprises en 2021

Burtigny : rénovation d'un sentier qui fait la jonction entre Prévondavaux et le haut des bois côté Burtigny. La commune nous a offert 10 m³ de bois et vos cotisations ont payé les travaux pour un peu moins de Fr. 4'000. L'entreprise forestière a creusé les parties boueuses, posé les billes de bois et recouvert le tout avec de la terre. Le chemin vient d'être ouvert et vous pouvez y passer, merci à la commune de Burtigny.

St-George-Longirod : En septembre, une promenade à pied en forêt a été organisée sur l'impulsion de Quentin Meyer, garde-forestier. La balade était très instructive et vous avez reçu un rapport à ce sujet compte tenu que peu de membres se sont déplacés. Quentin nous a rappelé que les forestiers entretiennent au mieux la forêt tout en prenant en compte tous les usagers, et que pour des raisons évidentes de sécurité, on ne doit pas passer sur un chemin fermé pour cause de travaux forestiers, que ce soit à pied ou à cheval !

En septembre, l'Association suisse des randonneurs équestres a pris contact avec notre comité pour l'organisation d'un tracé d'une promenade dans notre région. Sarah Tschiemer, membre du comité a accepté et la balade a été faite ce printemps, merci à Sarah.

En octobre, une séance a eu lieu avec Vaudrando, tourisme pédestre. Un sentier de randonnée pédestre a été mis en place dans les bois des hauts d'Essertines/Burtigny. Nous partagerons une partie des chemins et avons renoncé à un sentier parallèle à une piste équestre existante, que les cavaliers n'utilisaient pas car très humide.

Nous avons rencontré en compagnie de M. Martignier, garde-forestier, M. Jean-Pierre Moret, nouveau Municipal de Féchy, propriétaire des bois des Ursins. Après une discussion et accord de la Municipalité, nous pouvons maintenant utiliser une allée supplémentaire ce qui nous permet de faire une boucle dans le bois sans sortir à la lisière côté Saubraz, qui est souvent gelée en hiver. Nous remercions la commune de Féchy.

Fin octobre nous avons rencontré Charles Gabella d'Aubonne, qui met en place un itinéraire VTT dans la région qui sera publié sur internet, il voulait nous présenter son projet. Il avait déjà contacté les communes concernées, les propriétaires privés doivent également donner leur accord. Il a accepté de modifier son parcours afin que l'itinéraire ne passe pas sur la piste de galop dans le bois des Ursins.

A St-George, nous avons été interpellés au sujet d'un chemin le long du bois entre le stand de Longirod et les hauts de St-George. Au fil des années et des fortes pluies, ce chemin est devenu très caillouteux et dur. Nous avons organisé un rendez-vous avec le syndic, M. Rohrbach. Il nous a expliqué qu'une piste VITA est en cours de création. Celle-ci sera en parallèle avec le chemin équestre pour plus de sécurité. Un projet d'amélioration de ce sentier est en cours, des passages de dérivation pour l'eau seront créés et nous pourrions ainsi poser des copeaux pour rendre le chemin plus souple.

En 2019, sur demande de Magali Monney, un sentier a pu être ouvert. M. Rohrbach a accepté, à la suite d'une séance de Municipalité d'ouvrir un 2^{ème}. Ceci permettra de créer des boucles plus courtes pour les balades à St-George. La signalétique sera posée prochainement.

Nous avons été interpellés à plusieurs reprises pour demander l'ouverture d'un chemin en dur sur la commune de Longirod, actuellement interdit aux chevaux. La commune a refusé. Après discussion avec Quentin Meyer lors de la sortie en sa compagnie, cela va s'avérer difficile de demander à nouveau car un projet de rénovation du chemin est prévu prochainement.

Ce printemps, un agriculteur nous a informés car des cavaliers passaient en bordure de forêt dans une bande écologique à Mongerex, proche du village de St-Oyens, il a même trouvé des traces dans son champ de blé ! Merci de faire attention afin de ne pas détériorer les bonnes relations que nous entretenons avec les autorités et les agriculteurs !

5/ Présentation des comptes 2020-2021

Le caissier, Ludovic Fatton nous présente les comptes, dont voici un résumé :

Fr. 4'480.35 solde au **31.12.2019**
Fr. 3'000.— entrée cotisations
Fr. 378.30 frais divers (courriers, frais AG, banque, etc)
Fr. 7'102.05 solde au **31.12.2020**
Fr. 4'450.— entrée cotisations
Fr. 525.40 frais divers (courriers, frais AG, banque, etc)
Fr. 3'974.15 facture travaux Burtigny
Fr. 7'052.50 solde au **31.12.2021**

6/ Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificatrices des comptes, Mary Croisier et Caroline Gilliard ont contrôlé les comptes en compagnie du caissier. Elles nous proposent d'accepter les comptes tels que présentés et donner décharge au caissier ce qui est accepté à l'unanimité.

Caroline Gilliard et Mona Jaggi seront vérificatrice pour 2022.

Sarah Vermot est élue suppléante.

7/ Election du Comité

Selon les statuts, votre comité doit être renouvelé ou élu toutes les années. Le comité actuel est élu à l'unanimité.

Stéphanie Paquier Morier nous a donné sa démission en septembre 2021. D'abord vérificatrice des comptes, elle a œuvré en tant que caissière depuis 2014 puis a fait partie du comité en tant que membre depuis 2019. Le comité la remercie pour avoir œuvré toutes ces années pour notre association.

8/ Projets d'activités 2022

St-George : chemin en cours de rénovation, une partie de notre capital sera investi pour y mettre des copeaux. Voir autre suggestion en point 10.

9/ Présentation de M. Fabian Drollinger, inspecteur des forêts du 14e

Il nous remercie pour l'invitation et affirme que l'association est très importante, c'est le meilleur moyen de communiquer entre cavaliers et autorités. Il est très content de collaborer avec nous, il nous encourage à poursuivre pour fédérer tous les cavaliers et compte sur les membres et propriétaires de manège et pensions pour inciter les personnes à rejoindre notre PEC.

Il rappelle qu'il est important pour tous les usagers de la forêt d'avoir à l'esprit qu'il y a toujours un propriétaire, privé ou commune. Les gens ont tendance à croire que l'on peut aller en forêt comme on veut. Le code civil précise que l'accès est autorisé à tous, mais à pied uniquement !

De plus en plus de cyclistes viennent en forêt. Les autorités ont demandé que ces derniers mettent en place une association afin d'éviter les conflits, comme nous il y a 10 ans !

Il rappelle qu'il travaille pour l'Etat de Vaud en tant qu'inspecteur d'arrondissement. Les gardes forestiers ont des tâches cantonales et fonctionnent aussi comme entreprise forestière. Nous pouvons donc leur demander pour réaliser des travaux.

10/ Divers / Propositions individuelles / Activités prévues dans le groupement

Caroline Gilliard nous demande s'il serait possible d'améliorer un sentier du côté de Le Vaud-Marchissy, les chemins étant très caillouteux au pied du Jura. A voir quel chemin pourrait faire l'objet de travaux.

Liaison Bois Masson-Ferme du Courtillet : Serait-il possible de réouvrir un sentier parallèle à la route cantonale, qui existait à l'époque pour éviter les véhicules ? A voir avec la commune de Féchy, propriétaire des bois.

St-Oyens : Chemin des Communailles et chemin du Président, serait-il possible de les utiliser ? A voir avec la commune et le garde-forestier.

M. Drollinger propose que nous puissions gérer les parcours sur les cartes. Il trouve que la mise à jour du réseau PEC devrait être entre les mains de l'association. A voir pour lancer l'opération pour être autonome sur le plan cartographique. Un membre serait-il à l'aise avec Geoplanet ou les applications de cartes pour nous aider ? Si oui, merci de contacter le comité.

Anne Favre demande s'il serait possible de mettre des panneaux : Attention aux chevaux ! sur certains tronçons de route ou croisement. M. Rezzonico indique que ce n'est pas soumis à la décision des communes, mais de l'Etat de Vaud.

Sarah Vermot constate une recrudescence de sentiers sauvages VTT dans les Clavalles à Bauloz qui traversent les chemins équestres et pédestres. M. Rezzonico explique que ces chemins n'ont pas été autorisés par la commune et rappelle que vélos sont soumis aux mêmes règles que les cavaliers, ils doivent rester sur les chemins carrossables. Une discussion est en cours pour créer une convention comme pour les chevaux à l'époque.

M. Drollinger nous explique qu'un prospectus a été créé par l'Etat de Vaud « Roulez en respectant la forêt » qui encourage les vététistes à légaliser les parcours. Les communes, l'inspecteur forestier et le parc du Jura vaudois travaillent ensemble pour trouver des solutions.

11/ Remerciements

À la municipalité d'Essertines pour la salle mise gratuitement à disposition

Aux communes, les divers services forestiers ainsi que toutes les personnes ayant œuvré pour mener à bien nos projets durant l'année écoulée.

Et à tous les membres, pour leur soutien.

L'assemblée se termine par un sympathique verre de l'amitié.

Amicale PEC du 14^e arrondissement



Kay Richiger, Présidente



Nathalie Bussard, Secrétaire